

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2012

L'an deux mille douze, et le 30 Mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session (*ordinaire*), dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Sylvie SCHNEIDER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 21/03/2012

Secrétaire: Georges CHRISTIN

Présents : SCHNEIDER Sylvie , BARNIER Alain, BERTHET Jean-Louis, BOURGEOIS Bernard, CHRISTIN Georges, CUGNET Georges, FIAMENGI Martine, GUIOT Franck, LUKIE Serge, MOLLARD André, NONFOUX Nathalie.

Absents excusés : LANDO Thierry (1 procuration de vote) et VULLIERME Annie.

OUVERTURE DE SÉANCE

POINT A RAJOUTER A L'ORDRE DU JOUR : Choix du système de chauffage pour la nouvelle école.

1- PRÉSENTATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU POGNIENT

Mme Le maire présente le projet d'aménagement de la place du Pognient avec la création de places de parking. Une réunion a eu lieu avec les riverains concernés le 28/03/2012 pour leur présenter le projet et recueillir leurs premières observations. Une prochaine réunion est prévue le 25/04/2012 à 18 h. L'estimation des travaux est fixée à 66 823.71 € TTC. Il est demandé par le Conseil municipal de faire baisser le coût des travaux.

2- COMPTE ADMINISTRATIF 2011 (Budget communal)

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif de 2011.

3- COMPTE ADMINISTRATIF 2011 (Assainissement)

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif de 2011.

4- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011 (Budget communal)

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2011.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011 (Assainissement)

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2011.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

6- AFFECTATION DES RÉSULTATS (Budget Communal) :

Le compte administratif 2011 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 601 613.34 € et un déficit d'investissement de 30 471.07 €.

Le Maire expose à l'assemblée qu'il convient d'affecter les résultats de l'année 2011 de la manière suivante au budget primitif 2012 :

- Compte 002 : 1 571 142.27 €

- Compte 1068 : 30 471.07 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve les propositions du Maire.

7- AFFECTATION DES RÉSULTATS (Assainissement)

Le compte administratif 2011 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 397 651.48 € et un excédent d'investissement de 161 273.44 €.

Mme Le Maire expose à l'assemblée qu'il convient d'affecter les résultats de l'année 2011 de la manière suivante au budget primitif 2012 :

- Compte 002 : 397 651.48 €

- Compte 001 : 161 273.44 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve les propositions du Maire.

8- FISCALITÉ LOCALE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de maintenir les taux des 3 taxes locales de l'année 2011 pour l'année 2012 :

- Taxe d'habitation: 4.63%
- Foncier non bâti: 47.19%
- Foncier Bâti: 11.98%

9- BUDGET PRIMITIF 2012 (Budget communal)

Le Budget Primitif 2012 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **2 350 442 €** (section de fonctionnement), et à **2 406 646 €** (section d'investissement).

Après étude des propositions du Maire, le Conseil Municipal :

- Décide d'approuver le Budget Primitif 2012.

Le détail des principales dépenses d'investissement est le suivant :

- Construction d'une école
- Elaboration du Plan Local d'Urbanisme
- Aménagement de la place du Pognient
- Début des travaux concernant la création du parking et des jardins familiaux au Chef-Lieu (à côté des futurs logements de l'OPAC).

Le Conseil Municipal a voté une subvention de 250 € aux associations de la commune et 1 500 € à l'Association « Pour les Mômes » et 100 € à 8 associations extérieures à la commune.

10- BUDGET PRIMITIF 2012 (Assainissement)

Le Budget Primitif 2012 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **431 022 €** (section de fonctionnement), et à **195 074 €** (section d'investissement).

Après étude des propositions du Maire, le Conseil Municipal :

- Décide d'approuver le Budget Primitif 2012.

11- AVIS SUR LA DEMANDE DE LA STÉ MERLIN GERIN ALPES QUI SOLLICITE L'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE ACTIVITÉ DE METALLISATION SUR LA COMMUNE DE FRANCIN

Mme Le Maire présente le dossier relatif à la demande présentée par la société MERLIN GERIN ALPES qui sollicite l'autorisation d'exploiter une activité de métallisation sur le territoire de la commune de Francin.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- donne un avis défavorable à la demande de la société MERLIN GERIN ALPES pour les raisons suivantes :

Le projet génère des nuisances telles que la dispersion dans l'air de poussières de cuivre et du dégagement de CO₂ dû à la combustion du Kérosène par le procédé de projection thermique. La source d'énergie retenue qui dégage du CO₂ n'est pas la mieux adaptée au regard de l'environnement. Le parc d'activités d'Alpespace se développe sur un secteur d'activités tertiaires qui est en contradiction avec des activités trop polluantes.

Les vents dominants se dirigent sur la commune de Ste-Hélène-du-lac. Le hameau de la Gare (32 habitations) et le camping (55 emplacements) qui sont à une distance très proche sont principalement touchés. Les entreprises d'Alpespace seront également gênées par la pollution de l'air et plus particulièrement celles qui ont une activité d'agroalimentaire.

La commune de Ste-Hélène-du-Lac est déjà impactée par des problèmes de pollution de l'air occasionnés par des sociétés traitant les déchets, situées sur la commune de Francin. Un incendie grave a déjà eu lieu, générant des problèmes de pollution et de santé. De plus, nous sommes très souvent alertés par des épisodes de pollution atmosphérique concernant la vallée. Contrairement à ce qui est noté dans le dossier au paragraphe 4.1.2 dans l'évaluation du risque sanitaire, il existe un établissement sensible à proximité : une crèche halte garderie « La Petite Etoile » accueillant 14 enfants.

La commune remarque que très peu d'emplois seraient créés par cette nouvelle activité.

12- TARIF DE LOCATION DES GITES (ancien presbytère)

Mme Le Maire précise que deux appartements vont être prochainement loués suite au départ des anciens locataires et qu'ils convient de signer un bail.

Elle propose de fixer les tarifs de location de ces deux appartements de la façon suivante :

- Gîte A : 330 €
- Gîte B : 350 €

La caution correspondra à un mois de loyer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- fixe le montant du loyer à 330 € (Gîte A) et 350 € (Gîte B)
- précise que le montant de la caution correspondra à un mois de loyer
- autorise Mme Le Maire à signer le bail avec les nouveaux locataires.

13- CHOIX DU SYSTEME DE CHAUFFAGE POUR LA NOUVELLE ECOLE

Mme Le Maire précise que le choix du mode de chauffage de la nouvelle école doit être validé par le Conseil Municipal.

Les différentes variantes de mode de chauffage ont été étudiées par le bureau d'études Agence des fluides et l'assistance à maîtrise d'ouvrage performances énergétiques (bureau ENER'BAT). Il s'avère que la chaudière bois granulés est une bonne alternative à l'utilisation de l'énergie fossile et permettra de rester autonome vis-à-vis de l'inflation de ces énergies, même si l'investissement de départ reste bien réel.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré (10 Pour - 2 Abstentions) :

- valide la chaudière bois granulés pour le chauffage de la nouvelle école.

DIVERS : Les prochaines réunions concernant la fusion des 4 communautés de communes du cœur de Savoie auront lieu le : 23/04/2012 – 29/05/2012 et 25/06/2012.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée
Le Maire,